



Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois février 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 3

Mme Emilie DROUHOT, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GARNIER (1er adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget photovoltaïque de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

	TOTAL PREVU 2023	CA 2023
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	94 566,93	544,40
Opérations d'ordre	74 566,93	379,19
023 - Virement à la section d'investissement	60 187,74	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
Opérations réelles	20 000,00	165,21
011 - Charges à caractère général	5 000,00	1 165,21
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00
RECETTES	94 566,93	183,25
Opérations d'ordre	14 379,19	379,19
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
Opérations réelles	80 187,74	804,06
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	60 187,74	60 187,74



70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	20 000,00	24 362,49
75 - Autres produits de gestion courante	-	253,83
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	112 223,60	52 035,86
Opérations d'ordre	14 379,19	14 379,19
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
Opérations réelles	97 844,41	37 656,67
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 656,67	37 656,67
21 - Immobilisations corporelles	60 187,74	-
RECETTES	112 223,60	52 035,86
Opérations d'ordre	74 566,93	14 379,19
021 - Virement de la section d'exploitation	60 187,74	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14 379,19	14 379,19
Opérations réelles	37 656,67	37 656,67
10 - Dotations, fonds divers et réserves	37 656,67	37 656,67



Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 30 544,40	G	38 995,51	G-A 8 451,11
	Section d'investissement	B 14 379,19	H	52 035,86	H-B 37 656,67

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 60 187,74 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 37 656,67 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

	DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 82 580,26	Q= G+H+I+J 151 219,11	=Q-P 68 638,85	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

	DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 30 544,40	= G+I+K 99 183,25	68 638,85	
	Section d'investissement = B+D+F 52 035,86	= H+J+L 52 035,86	0,00	
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 82 580,26	= G+H+I+J+K+L 151 219,11	68 638,85	

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Approuver le compte administratif du budget annexe photovoltaïque 2023,
ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 04 MARS 2024
Affiché ou publié le : 01 MARS 2024

Ainsi fait et délibéré le 28 février 2024
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK